

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020
A LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY**

(Ouverture à 20H00 – Clôture à 21H25)

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :

Comité de direction :

MM. Christophe Chappuis,
Jean-François CHEVALLEY, Mauro Contardo,
Jean-Paul Demierre et M. Duggan Kilian

5

Conseil intercommunal :
selon la liste de présence

17

ABSENTS EXCUSES :

Comité de direction :

M. Jean-Paul Favre

1

Conseil intercommunal :

Mmes Natacha Huser et Sandra Stocco,
MM. Gérald Chappuis, Matthieu Chevalley,
Emmanuel Hug et Pietro Scalfaro

6

TOTAL DES PRESENCES

23

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La majorité absolue est de 9.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président annonce l'adjonction d'un point à l'ordre du jour : point 6) Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2020
3. Communications du Bureau
4. Dépôt de motions et de postulats
5. Préavis N° 04/2020 – Budget 2021
6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion
7. Discussion et votation sur les motions et postulats déposés au point 4) de l'ordre du jour
8. Communications du Comité de direction
9. Propositions individuelles et divers

Aucune autre modification n'étant demandée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9.7.2020

Chacun ayant reçu copie du procès-verbal du 9.7.2020, il n'est pas procédé à sa relecture.

M. Thierry Buche demande la parole au sujet du point 1, Assermentations. M. Buche souhaite savoir selon quel article du règlement la nouvelle secrétaire a été assermentée.

Le Président répond que la secrétaire est assermentée sur la base de l'art. 5 du règlement, au même titre que tous les membres du bureau et de la secrétaire communale. La candidature a été soumise à M. le Préfet, qui a validé cette façon de procéder, tenant compte du fait qu'il n'y avait qu'une seule personne candidate au poste à repourvoir.

M. Buche se réfère à l'art. 8 et demande pourquoi la candidature de la nouvelle secrétaire n'a pas été soumise préalablement à l'approbation du Conseil intercommunal.

Le Président rappelle avoir cherché une personne intéressée à reprendre le poste. M. Guex, ex-secrétaire a lui aussi cherché, sans succès. Les membres du Conseil intercommunal ont également été priés d'y réfléchir, mais seule la candidature de Mme Mathis a été proposée.

M. Buche aurait souhaité que le règlement soit par principe appliqué et que cette candidature soit annoncée et approuvée par le Conseil intercommunal. Il respecte toutefois l'autorité du Président et souligne qu'il n'a personnellement rien à redire quant au choix de la candidate.

M. Olivier Paschoud apporte une correction au procès-verbal, page 6, point 9), fin du 2^{ème} alinéa : M. Thierry Buche (le nom Buche a été omis). La secrétaire s'en excuse et corrigera le paragraphe en question.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le PV de la séance du 9 juillet 2020 est accepté à l'unanimité, pas d'avis contraire et pas d'abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, n'a aucune communication pour cette séance.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président du Conseil intercommunal, M. Olivier Paschoud, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 4) de l'ordre du jour.

5. PREAVIS No 04/2020 - BUDGET 2021

M. Olivier Paschoud donne la parole à la Présidente de la Commission de gestion, Mme Florence Gross.

Mme Gross remercie le Président et relit la synthèse et les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du budget 2021.

Mme Mical Rappaz, porte-parole des conseillers de la commune de Lutry, a remis au CODIR une liste de questions apparues lors de leur séance de préparation. Mme Rappaz, en fonction des éléments apportés à la discussion, se réserve le droit d'accepter ou non le budget.

M. Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, remercie Mme Rappaz pour ce travail et propose à l'assemblée de reprendre ces questions en fin de débat. La plupart des sujets seront abordés soit dans le rapport de la COGES, soit au fil de la discussion.

Le Président passe le budget page par page.

Questions :

Page 4

Mme Catherine Desaules s'étonne de ne voir aucun nouvel apprenti engagé cette année, selon la liste de l'effectif APOL.

M. Demierre donne la parole à M. Kilian Duggan, Conseiller municipal de la commune de Lutry, pour quelques explications. 3 apprentis sont engagés au sein de l'administration communale de Lutry. Ils travaillent en tournus dans tous les services, y compris dans les services de police. Raison pour laquelle les apprentis ne figurent pas dans l'effectif APOL.

M. Thierry Buche s'adresse aux membres du CODIR et demande quelques éclaircissements quant à l'augmentation des charges de fonctionnement, notamment le chiffre exact provisionné pour le poste « Adjoint du commandant ».

M. Jean-Paul Demierre rappelle que l'augmentation des salaires est de CHF 81'000.-. Cette augmentation découle de l'évolution de la nouvelle échelle de répartition des salaires, adoptée en 2019. L'engagement d'un remplaçant/adjoint du commandant est également un élément important.

M. Cavin, secrétaire du Comité de direction, apporte quelques précisions. Le poste d'adjoint est inclus dans le total de l'augmentation des salaires pour l'effectif complet, mais ne représente pas forcément un EPT, étant donné que la date d'engagement n'est pas encore fixée.

M. Thierry Buche souhaiterait que le CODIR puisse donner des chiffres plus précis pour les postes du budget sujets à discussion.

Mme Charlotte Clerc demande si un cahier des charges a déjà été élaboré pour le futur adjoint. Poste à temps partiel, éventuelle réattribution de certaines tâches ou missions à d'autres collaborateurs déjà en place ? Comment recruter un collaborateur sans avoir au préalable une idée claire et précise de sa mission ?

M. Mauro Cantardo, membre du Comité de direction, explique qu'il n'est pas possible de donner un chiffre précis pour une personne nominative. La grille salariale donne une fourchette pour chaque classe de salaire. Sur cette base-là, le poste d'adjoint du commandant représente une enveloppe de CHF 90'000.- à CHF 110'000.-. Aujourd'hui le poste n'étant pas encore attribué, il n'y a pas de contrat stipulant le montant du salaire. Les tâches sont identifiées, mais le cahier des charges sera défini avec plus de précision en fonction des aptitudes des postulants.

M. Jean-Paul Demierre confirme que le cahier des charges du futur adjoint n'est pas encore établi. Le poste sera mis au concours. Le cahier des charges affiné et le salaire fixé en fonction des compétences de la personne recrutée. Il va sans dire que le CODIR se penchera en détail sur le dossier, après acceptation du budget 2021.

M. le Commandant Cavin fait part de ses attentes vis-à-vis de son futur remplaçant/adjoint. L'APOL est la seule police vaudoise pour qui le commandant n'a pas de remplaçant. Le commandant est absent pendant environ 2 mois par année : vacances, formations, etc. Pendant ces 2 mois, il n'y a pas de décision RH (APOL = secrétaire à 30%), pas de traitement de cas personnels (APOL = 50 collaborateurs), pas de représentant sur les plateformes régionales et cantonales. Quelle APOL souhaitons-nous ? Il est important que le commandant soit impliqué sur le plan décisionnel, tant au niveau communal, régional que cantonal. Ceci afin que l'APOL reste ouverte sur l'extérieur. Et pour ce faire, l'APOL a besoin d'un commandant épaulé par un adjoint avec un niveau et des compétences particulières. Ce suppléant pourrait prendre en charge la conduite de certains projets, informatique, RH, ou autre. Son engagement ne correspondra pas en totalité à un EPT, puisque le cahier des charges n'est pas encore clairement établi.

M. Jean-Paul Demierre abonde dans le sens de M. le Commandant. Il pense que si l'APOL tient à sa proximité et à son indépendance, elle doit rester autonome dans sa gestion interne.

Mme Catherine Desaulles rappelle la clé de répartition des communes dans les comptes de l'APOL. Les dires du Commandant Cavin sont tout-à-fait crédibles. Au nom des conseillers de Lutry, Mme Desaulles se questionne. Est-ce que l'APOL décrite est l'APOL que nous voulons ? Est-ce que nous avons les moyens de s'offrir les services de cette APOL-là ? Les conseillers de Lutry se sont réunis et pensent qu'il serait préférable de présenter un budget plus modeste, en adéquation avec la situation économique actuelle.

M. Jean-Paul Demierre souligne que l'APOL est dépendante du canton. Après 10 ans, CHF 100'000.- d'avances de frais véhicules/matériels ont été remboursés (pour Lutry). Aujourd'hui nous sommes dépendants du canton, qui nous soumet à la plateforme informatique Odyssée. Tout cela représente un certain coût, mais nous sommes satisfaits du travail fourni par l'APOL. Peut-être faudrait-il se pencher sur la répartition entre les communes. Par exemple, actuellement 63% pour Lutry et 22% pour Bourg-en-Lavaux.

M. le Commandant Cavin insiste sur le fait que le futur suppléant permettrait à l'APOL de représenter nos communes sur les plateformes cantonales, tâche stratégique qui nous rendra plus crédibles et mieux écoutés. Il est très important de poursuivre cette collaboration pour une meilleure compréhension inter-polices. Si nous n'avons pas une personne d'un certain niveau décisionnel capable de défendre les intérêts locaux, nous perdrons certains moyens de représenter nos communes sur les plateformes cantonales. Par exemple, Odyssée, académie de Police de Savatan, conférences des commandants des polices, formations continues, moniteurs d'auto-école pour donner des cours, ISP (Institut Suisse de Police). Lorsque nous avons revisité les statuts du personnel, nous avons envisagé de revoir les évaluations personnelles. Ce projet prendra un ou deux ans. Nous n'avons aujourd'hui ni le temps, ni les moyens pour un tel projet. Le suppléant pourra s'en charger. En ce qui concerne la répartition des coûts entre les communes, le % par commune augmentera si certaines communes se retirent du groupe.

M. Olivier Paschoud remercie les intervenants et propose de se concentrer sur les questions relatives au budget 2021 à proprement-dit. Les questions de fond seront traitées par la suite.

Page 8

M. Thierry Buche demande pourquoi avoir renoncé à l'engagement potentiel d'un secrétaire général externe au CODIR, pour décharger M. le Commandant Cavin et apporter une aide efficace au CODIR ? M. le Municipal Duggan nous avait longuement vanté les avantages de ce nouveau poste lors de la votation du budget 2020. Pourquoi ce poste est-il supprimé au budget 2021 ? M. le Commandant étant particulièrement chargé, qui va assumer cette tâche ?

M. Jean-Paul Demierre explique que dans les autres corps de polices, 8/9 commandants fonctionnent comme secrétaire. Après quelques mois de service, il a été décidé, d'entente avec le CODIR et M. Cavin, qu'il serait préférable que la fonction de secrétaire lui soit confiée, par soucis de rapidité et de connaissance du terrain, comme le faisait auparavant son prédécesseur M. Cholet. A noter que le poste de secrétaire représente une économie de CHF 30'000.-. M. Buche avait d'ailleurs souligné que le montant prévu pour ce poste était relativement élevé. La double fonction paraît aujourd'hui être la meilleure solution. M. Demierre donne la parole à M. Duggan.

M. Kilian Duggan maintient sa position de l'époque sur cette question. Absent lorsque le sujet a été voté, M. Duggan n'a rien à ajouter et ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet.

M. Thierry Buche demande pourquoi avoir préféré le poste de remplaçant/adjoint plutôt que celui de secrétaire général, qui aurait été moins onéreux. Ces mutations et reprises de postes ne sont pas très cohérentes.

M. Jean-Paul Demierre souligne que la fonction de secrétaire n'est pas comparable avec celle de suppléant.

M. Kilian Duggan donne quelques explications complémentaires sur le rôle du suppléant. L'idée qui prévalait lorsque le poste de secrétaire général a été mise au budget 2020 était de professionnaliser la fonction de secrétaire du CODIR, alors assumée par le Commandant. Ainsi, le CODIR aurait pu s'appuyer directement sur le secrétaire général pour tous les objets relatifs aux ressources humaines, finances, communication, en laissant au commandant des fonctions plus opérationnelles de commandement. La proposition faite par le CODIR pour 2021 est différente. La responsabilité des RH, finances, communications, etc... est laissée au Commandant/Secrétaire du CODIR qui demande un suppléant pour l'épauler dans ces tâches.

M. Olivier Paschoud remercie les intervenants pour toutes ces précisions et passe aux pages suivantes.

Page 10

M. Thierry Buche demande si le poste « Achat et location de véhicules » (CHF 90'000.-) fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil intercommunal ?

Le Président M. Jean-Paul Demierre répond par la négative, étant donné que ce poste figure au budget.

Mme Catherine Desaulles relève le poste « Informatique » dont le total s'élève à CHF 375'000.-, qui est l'un des facteurs de l'augmentation du budget 2021. Est-ce que le nouveau logiciel est obligatoire ? Peut-on globalement brosser un état de situation de l'informatique pour l'APOL ?

M. le Commandant Cavin apporte quelques éléments de réponse. La gestion de l'informatique à l'APOL s'effectue à 3 échelons distincts : a) un répondant informatique interne (policier sans formation spécifique en informatique) qui s'occupe de collecter les demandes internes afin de déterminer le bon interlocuteur. Ce dernier est également en charge de la gestion du parc informatique, des applications police et du développement de certains formulaires. b) L'informaticien de la commune de Lutry c) L'entreprise Ixion, laquelle est en charge de la structure informatique externe. Cette gestion à 3 niveaux est complexe et onéreuse. La Police Lavaux est passée d'une structure d'une petite police municipale à une police régionale de 50 collaborateurs. La structure informatique est aujourd'hui désuète. Elle a été bâtie au fur et à mesure de l'augmentation de l'effectif et des impératifs relatifs à l'informatique police. L'APOL est dépendante des applications cantonales et fédérales. Nous avons malheureusement des frais de licences importants qui ont été régulièrement sous-évalués. Le système SAGA est l'engagement des patrouilles de manière centralisée. Ces changements nous sont imposés par les impératifs de la Police coordonnée et nous sommes

captifs de certaines applications spécifiques à notre métier (pour exemple, il n'y a qu'une seule entreprise qui fournit des programmes pour la gestion des amendes d'ordre). Le Commandant rappelle qu'à l'interne, l'APOL n'a aucun collaborateur-informaticien et que le répondant de la Commune de Lutry n'a qu'un temps partiel dévolu à l'APOL (environ 20 %).

M. Olivier Paschoud passe les dernières pages du budget et ouvre la discussion.

Discussion :

M. Thierry Buche remercie le Président. Dans le rapport de la Commission de gestion, nous pouvons lire les conclusions : « *La COGES est satisfaite des explications données par le CODIR. La vision à moyen terme évoquée par le M. le Commandant, ainsi que sa volonté de maîtriser les coûts en optimisant les prestations rassure quant à l'avenir de l'association.* » Nous avons vécu un printemps difficile. Les autorités ont dû prendre des mesures qui ont eu des répercussions sur l'économie et sur les revenus des citoyens. Aujourd'hui, de gros nuages s'amoncellent, des licenciements sont annoncés. Bien des communes ont établi des budgets sur la base de critères très stricts, voire la diminution des coûts (par exemple la Ville de Genève). Nous présentons pour 2021 un budget avec une augmentation de CHF 312'000.-. Quels efforts le CODIR a-t-il insufflés dans ce budget pour maîtriser ces coûts, au vu de la récession qui s'annonce et sachant que l'avenir sera difficile ? Les conclusions de la COGES sont étonnamment enthousiastes. M. Buche réclame au CODIR des réponses claires aux questions rédigées par quelques conseillers du CI. Il pense ne pas pouvoir voter pour ce budget en l'état actuel des explications vagues qui ont été entendues.

M. Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, est conscient que nous allons au-devant d'une période de crise et d'incertitude. Malgré les turbulences de la crise COVID19, l'APOL a su garder le cap d'une manière remarquable, avec la collaboration du canton et de la PEL. Cette pandémie nous a confronté à une situation compliquée. Nos collaborateurs s'y sont adaptés et ont affronté les difficultés en donnant le meilleur d'eux-mêmes. A la lecture des comptes 2020, nous pourrions constater une économie de CHF 150'000.- à CHF 200'000.- sur les salaires. Les radars ne sont pas utilisés pour compenser les dépenses. Le CODIR cherche des solutions pour ajuster les coûts. Nous avons eu par le passé des exemples pour l'informatique où les dépenses ont été inférieures aux montants budgétés. Pour l'exercice 2021, le poste du remplaçant/adjoint du commandant sera certainement plus bas qu'attendu, étant donné que l'engagement n'est prévu qu'au printemps.

Mme Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion donne quelques compléments d'informations par rapport aux conclusions du rapport. Il y a eu certes des augmentations. Toutefois, toutes les questions auxquelles la COGES aurait pu réclamer des amendements, ont reçu des réponses. Un réel effort a été fourni par le CODIR pour réaliser des économies. Par exemple la suppression du poste de police de Riex. La modification des statuts, avalisée par le Conseil intercommunal, a pour conséquence une augmentation des charges du personnel. Aujourd'hui nous avons une proposition de gouvernance maîtrisée de gestion des risques. L'APOL a su se positionner, elle est non seulement entendue, mais également écoutée par les autorités cantonales. Des économies ont été réalisées, même si le budget montre une augmentation de 2,5%. Au niveau des véhicules, la COGES avait demandé une planification sur un long terme lors du dernier préavis, et l'a obtenu. Mme Gross conseille à M. Buche de déposer des amendements s'il a la conviction que des économies pourraient être faites sur certains postes.

M. Jean-Paul Demierre rappelle que l'APOL est née avec Lutry. Les locaux sont à Lutry, la bourse est à Lutry, l'informatique est à Lutry, les Services industriels sont à Lutry. Lutry est très active et très impliquée dans toutes les démarches communales (63% des revenus proviennent de Lutry). La plupart des propositions importantes pour l'APOL sont faites par Lutry. M. Demierre souhaite que toutes les communes trouvent un terrain d'entente pour que notre association fonctionne et souligne qu'il lui tient à cœur que cette association perdure encore très longtemps.

M. Jean-François Chevalley a constaté une augmentation de l'insécurité et des actes d'incivilité dans les petits villages. L'APOL a un rôle important à jouer, nous avons besoin d'une présence policière pour la sécurité des concitoyens. Le ciel s'assombriera encore, avec une augmentation de l'insécurité et des pertes d'emplois dans les familles. Il serait inapproprié d'économiser sur une police de proximité, dont nous aurons besoin pour sécuriser et rassurer la population.

M. Thierry Buche regrette de ne pas avoir suffisamment de chiffres, dans certains postes, comme par exemple le suppléant du commandant, pour déposer un amendement. Il souhaite que l'APOL puisse exercer ses activités dans les meilleures conditions possibles, mais pour la période à venir, il serait souhaitable de serrer les cordons de la bourse, faire plus avec moins. Cela amène M. Buche à déposer une motion d'ordre, selon l'art. 71, afin de reporter la votation du budget à la prochaine séance du CI (fin novembre). Ce report de décision n'aura aucune incidence sur le fonctionnement de l'APOL, les dépenses n'étant pas gelées. Ce délai de réflexion permettra au CODIR d'apporter des réponses plus détaillées et à chacun de voter en connaissance de cause. M. Buche demande si 5 conseillers le soutiendraient dans cette démarche.

M. le Président Olivier Paschoud demande aux conseillers qui soutiennent la motion d'ordre de lever la main. 4 membres du Conseil intercommunal lèvent la main. Le règlement stipulant que 5 membres doivent se joindre à la personne déposant une motion d'ordre, le dépôt de motion d'ordre de M. Buche ne peut être accepté.

Sans autre remarque, le Président Olivier Paschoud clôt la discussion, et passe au vote pour le préavis No 04/2020 – Budget 2021.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

vu le projet de budget présenté par le Comité de Direction

lu le rapport de la Commission de gestion

décide

d'approuver, tel que présenté, le budget de fonctionnement 2021 de l'Association Police Lavaux et prend acte du plan des investissements de l'Association Police Lavaux,

à la majorité, avec 1 avis contraire et 3 abstentions.

6. NOMINATION MEMBRE SUPPLEANT COMMISSION DE GESTION

Nous avons reçu la candidature de Mme la Conseillère Charlotte Clerc.

M. le Président Olivier Paschoud demande s'il y aurait d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, M. le Président passe au vote.

Décision :

Le Conseil intercommunal accepte la candidature de Mme Charlotte Clerc à l'unanimité, pas d'avis contraire et pas abstention.

7. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôts de motion et/ou de postulat au point 4) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Olivier Paschoud clôt ce point.

8. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. le Président du Comité de direction, M. Jean-Paul Demierre reprend la liste de questions, remise au CODIR par la porte-parole des Conseillers de Lutry, Mme Mical Rappaz.

M. Demierre donne quelques précisions complémentaires sur les sujets non abordés précédemment. Les questions sont énumérées, point par point.

- 1) Pour quelles raisons le commandant d'un corps de police doit-il être secondé par 5 chefs, 1 assistante et 1 responsable RH pour une population de 21'500 habitants ?
 - Réponse : cf rapport de la COGES
- 2) Comment se répartit le travail des 8 policiers + 2 EPT unité prévention et proximité ?
 - Réponse : cf organigramme APOL
- 3) Compte tenu de l'importance du budget des amendes d'ordre qui est en constante augmentation, la prévention est-elle à la hauteur de sa tâche ?
 - Réponse : la communication a été améliorée, notamment par le biais des réseaux sociaux (Facebook, etc.). Les actions sont annoncées via ces réseaux, pour informer plutôt que de pléger nos concitoyens. Par exemple à Bourg-en-Lavaux, limitation de zones à 30 km/h.
- 4) Quelle serait l'économie réalisable dans l'hypothèse d'un budget amendes de CHF 1'500'000.- au lieu de CHF 2'570'000.- ?
 - Réponse : le budget « amendes » augmente d'année en année, sur la demande croissante des citoyens.
- 5) Quels sont les prestations des assistants de sécurité publique ?
 - Réponse : le contrôle des zones de parcage est de plus en plus important, horodateurs, zones bleues, macarons. De moins en moins de zones libres, sur la demande des citoyens.
- 6) Combien de personnes sont affectées à la gestion des amendes, inclus les policiers ?
 - Réponse : cf organigramme APOL
- 7) Le local annexe de Lutry est-il absolument nécessaire (loyer CHF 39'000.-) ?
 - Réponse : le maintien de ce local (ex Raiffeisen) est en discussion. Il pourrait être abandonné, mais rien n'est encore décidé à ce jour. Les membres du CODIR sont, tout comme M. Buche, en réflexion par rapport à l'évolution de la situation économique dans les années à venir.
- 8) Combien et quels types de radars sont utilisés par l'APOL ?
 - Réponse : 2 radars, un dans la caisse et un autre dans les rues. 800 heures de radar par année, sur le territoire global de l'APOL. Cela représente 87% de personnes extérieures à nos communes.

- 9) Comment fonctionnent les essais de collaboration avec la Gendarmerie et quels avantages l'APOL en retire ?
- Réponse : cette collaboration fonctionne bien, les avantages sont bilatéraux. Il est constaté que cette collaboration a amélioré les relations canton/communes, ce qui nous réjouit. Lorsque les gendarmes viennent à Lutry, ils sont subordonnés à nos hommes, toujours avec un collaborateur qui connaît le territoire.

M. Jean-Paul Demierre donne quelques communications à l'assemblée :

- ⇒ COVID19 - Les mesures sont devenues plus drastiques. La police du commerce est fortement mise à contribution pour veiller à ce que les nouvelles consignes soient appliquées. Les manifestations privées sont limitées à 100 personnes.
- ⇒ Collaboration inter-polices APOL / PEL / Gendarmerie, toujours en vigueur.
- ⇒ Question de M. Paturel, lors du dernier conseil, à propos du compte « mouvements du personnel ». Nous n'avons pas tous les chiffres à ce jour, mais nous reviendrons sur cette question en fin d'année.
- ⇒ Intervention de M. Buche, demande d'un comparatif concernant les voitures électriques. Un rapport sera disponible d'ici la fin de l'année. D'après les premiers chiffres donnés par le canton, il faut compter 1,3 voiture actuelle pour compenser 1 voiture électrique.

Sans autre remarque, le Président Olivier Paschoud clôt la discussion.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme Catherine Desales revient sur la séance de la Commission de Gestion, relative au budget 2021. Seuls 3/5 des membres de la COGES étaient présents. Mme Desales a trouvé dommage de se priver des ressources potentielles des 2 personnes absentes et regrette que la séance ait été fixée le 30 juillet, pendant les vacances scolaires. Il serait préférable de reporter une séance dans le cas où il n'y aurait pas au minimum 4 personnes présentes.

La prochaine séance CI est fixée au 26 novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Olivier Paschoud remercie l'audience et clôt la séance.

La secrétaire passe ensuite au contre-appel.

La séance est levée à 21H25.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président



Olivier Paschoud



La secrétaire



Jeannette Mathis

